

MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité *Travail * Progrès

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
SANTE DE POINTE-NOIRE

SERVICE DES ACTIONS SANITAIRES

BP : 454

N° 902 : /MSP/DGS/DDSPN/SAS.

NOTE CIRCULAIRE

A

L'attention des responsables des CMS d'entreprises et des Cliniques

Conformément à la réglementation pharmaceutique en vigueur dans notre pays, il est demandé à tous les responsables des CMS d'Entreprises et des Cliniques ayant en leur sein une pharmacie interne, de se faire assister par un pharmacien à temps partiel pour le contrôle des approvisionnements et la dispensation des médicaments.

Cette disposition ne doit souffrir d'aucune entorse.

Veuillez recevoir, chers responsables, l'expression de mes salutations distinguées.

Large diffusion.

Fait à Pointe-Noire, le **21 OCT 2013**
Le Directeur départemental de la
Santé de Pointe-Noire, p.l


Dr Jean Pierre Michel DZONDAULT.-

